

REGLEMENT DE JEU

« SUPER MEMORY GAGNANT »

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La Société AUSHOPPING, Société Par Actions Simplifiée, ayant son siège social rue du Maréchal de Tassigny à Croix (59170) , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 519 021 489 (la «Société Organisatrice») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Super Memory» (le «Jeu»), du 24/10/2017 à 00h01 au 22/11/2017 à 23h59, sur les sites des centre commerciaux cités en annexe, accessible via la plateforme <http://jeu.aushopping.com> (le « Site »), ainsi que sur l'application aushopping sur les pages internet des centres concernés.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du Jeu et/ou des membres de leur famille en ligne directe.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative.

Le Jeu est limité à une (1) participation par personne (même adresse mail), quel que soit le mode de participation, pendant toute la durée de validité du Jeu.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par la Société Organisatrice,

ARTICLE 3 – PRINCIPES ET MODALITES DU JEU

Pour participer, il suffit :

- De se rendre du 24/10/2017 à 00h01 au 22/11/2017 inclus à 23h59 sur le Site du centre commercial.
- De remplir un formulaire de participation comportant ses coordonnées (nom et prénom), son adresse mail (données obligatoires)
- De valider sa participation en jouant au jeu du memory en suivant les instructions du jeu (retrouver les paires sur une grille)

La participation s'effectue exclusivement sur le Site. Toute participation par courrier, téléphone, email ou télécopie est exclue et ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Les dotations offertes par la Société Organisatrice sont les suivantes :

L'équivalent d'un (1) an de shopping soit 1200€ (mille deux cent euros) en 12 (douze) cartes illicado de 100€ (cent euros).

Le gagnant recevra toutes ses cartes illicado en une seule fois.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DU GAGNANT

Un tirage au sort sera effectué le 28/11/2017 par la Société Organisatrice, il permettra de désigner un (1) gagnant au Jeu.

Le gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Le nom du gagnant sera annoncé et affiché sur le site www.aushopping.com pendant une durée de vingt (20) jours à compter de la date de début de publication (lorsque le gagnant aura confirmé son acceptation du gain).

Le gagnant sera également averti par mail entre le 28/11/2017 et le 05/12/2017, il aura 30 (trente) jours pour confirmer son adresse postale pour l'envoi de la dotation.

ARTICLE 6 – REMISE DES LOTS

Les cartes illicado seront envoyées à l'adresse postale fournie par le gagnant à la Société Organisatrice. Les cartes seront envoyées dans un délai de 30 (trente) jours suivant la confirmation de l'adresse postale envoyée par le gagnant.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), d'échange ou reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, à l'une des dotations proposées, une dotation d'une valeur équivalente ou supérieure, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les dotations sont nominatives ; le participant ne pourra donc céder sa dotation à un tiers.

Les dotations ne pouvant être remises aux gagnants (notamment en cas de modification des coordonnées du participant, non réclamation des dotations) seront remises en jeu ou remises à une cause de bienfaisance conformément au Code Fevad.

ARTICLE 7 : PUBLICITE

Du fait de l'acceptation de sa dotation, le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser son prénom, la première lettre de son nom, le nom de la ville et le numéro de département où il est domicilié, aux fins de promotion et de publicité du présent Jeu sur le site internet www.aushopping.com et dans le centre commercial AUSHOPPING où il a joué, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la dotation gagnée.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront également communiqués à l'étude d'huissier en charge du dépôt du règlement.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement, d'éventuels actes de malveillances externes, d'erreurs matérielles (notamment d'affichage sur le Site du Jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'absence de disponibilité des informations et/ou de présence de virus sur le site dédié au Jeu, de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice .

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Par ailleurs, l'utilisation de comptes multiples afin de jouer plusieurs fois par jour est interdite, aussi toute personne qui utilisera divers comptes pour jouer, l'adresse IP faisant foi, verra sa participation comptée comme nulle.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Pour participer au jeu, les participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (Nom, Prénom, Email). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations.

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Elles sont destinés à la Société Organisatrice, responsable de traitement, et seront le cas échéant traitées par des prestataires, y compris situés hors de l'Union Européenne et selon les recommandations de la Commission Européenne.

Vos données personnelles seront conservées jusqu'à trois mois maximum après distribution des lots aux gagnants et pour une durée de trois ans maximum à compter du dernier contact en cas d'acceptation à recevoir des informations de la Société Organisatrice.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du participant. En acceptant de recevoir les offres d'Aushopping et partenaires vos données personnelles seront transmises par la Société Organisatrice à ces partenaires et vous serez susceptible de recevoir des communications notamment commerciales de la part de l'organisateur et partenaires.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, d'opposition aux données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

AUSHOPPING, service clients / Marketing
Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny
59170 Croix

en indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Pour s'opposer au traitement de données personnelles par des tiers nous vous invitons à contacter directement le ou les partenaires concernés qui seront responsable du traitement de

ces données dès lors que la Société Organisatrice aura transmis ces données au partenaire et sous conditions que le participant ait accepté de recevoir des offres partenaires.

Le participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Par conséquent, les personnes qui exerceront ce droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les personnes participant au Jeu sur internet sont informées, qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. En conséquence, il est expressément précisé que tout accès au Jeu s'effectuant sur une telle base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site du Jeu pour y participer ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

A titre exceptionnel, pour les participants qui ne disposeraient pas d'un accès à internet sur une base gratuite ou forfaitaire, la Société Organisatrice procédera au remboursement des frais de connexion Internet occasionnés par leur(s) participation(s) au Jeu, ainsi que, sur simple demande, des frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement.

Concernant ces joueurs, dûment inscrits, qui accèdent au Jeu à partir de la France métropolitaine, via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé - c'est à dire hors abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication - les coûts de connexion engagés pour la participation au Jeu seront remboursés forfaitairement sur la base de cinq (5) minutes par participation sur la base du tarif de leur fournisseur d'accès « heures creuses », applicable lors de la demande de remboursement.

Il ne peut y avoir qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) de la connexion/des connexions Internet effectuées sur la durée du Jeu.

Ces frais de participation seront remboursés aux joueurs sur présentation ou indication cumulativement :

- de leur nom, prénom, adresse postale,
- du nom du Jeu ainsi que l'identification exacte du site internet sur lequel ils ont joué,
- d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité,
- le nom de leur fournisseur d'accès,
- d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou d'un RIP (Relevé d'Identité Postal),
- de la date et l'heure des communications sur le site internet, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie du Jeu. La Société Organisatrice conserve en mémoire temporairement et dans les limites légales, les dates et heures d'entrée et de sortie sur le Jeu.

La demande de remboursement doit être effectuée au plus tard quinze (15) jours après la date d'expiration du Jeu. Toute demande de remboursement de la participation au Jeu et des frais de participation au Jeu sera adressée par courrier postal exclusivement à l'adresse suivante :

AUSHOPPING, service clients / Marketing
Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny
59170 Croix

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur pour la France Métropolitaine sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement. La demande de remboursement est traitée en moyenne sous trois (3) mois par virement bancaire. Toute demande ne respectant pas l'ensemble des conditions visées ci-dessus, transmise hors délai, et/ou avec des coordonnées erronées, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

Les marques citées à l'occasion de ce Jeu sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

ARTICLE 12 – ACCEPTATION ET DEPOT DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non-respect de celui-ci entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de lots.

Le règlement du Jeu est disponible gratuitement sur le Site.

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La Loi applicable au présent règlement est la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (au plus tard 30 jours après la date d'expiration du jeu) :

AUSHOPPING, service clients / Marketing
Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny
59170 Croix

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

Le règlement des opérations sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande par écrit auprès de la société AUSHOPPING rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59170 Croix.

Le remboursement du timbre au titre de l'envoi du règlement de ce jeu s'effectuera sur la base du tarif lent en vigueur, pour un envoi de 20 g maximum, sur simple demande écrite, accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP MEURILLON BOULLIER DUFLOS, huissiers de justice, 5 Rue de la Géharie BP47 62150 HOUDAIN et disponible sur le site internet www.aushopping.com.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la société organisatrice dans le respect des conditions énoncées. Tout avenant sera déposé auprès de la SCP MEURILLON BOULLIER DUFLOS avant sa publication.

ANNEXE

Liste des centres participants :

NOYELLES

<http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-noyelles>

LE PONTET

http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-le_pontet

BORDEAUX

http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-bordeaux_lac

VAL DE FONTENAY

<http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-fontenay>

PORTE DES ALPES

http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-saint_priest

ENGLOS LES GEANTS

<http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-englos>

RONCQ

<http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-roncq>

STRASBOURG

<http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-strasbourg>

GRAND PLAISIR

<http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-plaisir>

PORTE D'ESPAGNE

<http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-perpignan>